



**Union départementale des Artisans Boulangers et
Boulangers-Pâtisiers de la Côte d'Or**
CMA - 65-69 Rue Daubenton – 21000 DIJON
Concours Départemental « Master du Millefeuille 2026 »

Article 1 : Organisateur

L'Union départementale des Artisans Boulangers et Boulangers-Pâtisiers de la Côte d'Or ayant son siège à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Côte-d'Or, 65-69 rue Daubenton, 21000 Dijon, organise un concours « Master du Millefeuille » au Salon Rest'Hotel de Dijon, Parc des expositions, 3 Bd de Champagne, 21000 Dijon, **le lundi 9 mars 2026.**

Article 2 : Eligibilité

Sont admises à participer à ce concours, les entreprises relevant du code NAF 1071C.

Article 3 : Inscriptions

Les candidats devront impérativement confirmer leur inscription avec le bulletin ci-dessous avant **le lundi 2 mars 2026** par mail à l'adresse suivante : **unionboulangerspatisiers.21@gmail.com**

↳ Chaque inscription doit être accompagnée de la fiche recette du millefeuille que le candidat s'engage à déposer durant le concours.

Ce concours est gratuit pour les adhérents de l'Union Départementale des Artisans Boulangers Pâtisiers de la Côte d'Or.

Pour les non adhérents, la participation à ce concours est de :

- 40 € pour la catégorie employeur,
- 20 € pour la catégorie salarié(e),
- 10 € pour la catégorie apprenti(e),

Pour information le montant de l'adhésion à l'Union est de 200 € par an (avec possibilité de prélèvement automatique 16,67 € par mois)

Aucune inscription ne sera prise sur le stand.

Article 4 : Organisation de l'épreuve

Le concours comporte 3 catégories : 1) Salarié(e) - 2) Apprenti(e) - 3) Employeur

Le dépôt des millefeuilles devra être effectué dans des emballages neutres le lundi 9 mars 2026 de 10h00 à 14h00 au stand des boulangers du Salon Rest'Hotel de Dijon.

Article 5 : Présentation du millefeuille

Les candidats sont invités à revisiter le millefeuille en toute liberté. Ils pourront proposer une création entièrement originale, inspirée par leur vision personnelle de cette pâtisserie emblématique. L'objectif est de laisser libre cours à la créativité, à l'expression individuelle et à la gourmandise, tout en rendant hommage à ce grand classique de la pâtisserie Française.

Il devra être présenté :

- 3 parts de millefeuilles,

Les candidats et les candidates donneront, avec leurs parts de millefeuille, 1 enveloppe cachetée dans laquelle seront inscrites, sur une carte, leur catégorie et leur identité (nom, prénom, plus le nom et l'adresse de l'employeur pour les apprenti(e)s et salarié(e)s).

Article 6 : Notation

Les millefeuilles seront jugés sur plusieurs critères avec un total de 100 points décomposés comme suit :

- Esthétique du Mille-feuille 40 points
- Croustillant du feuilletage 20 points
- Texture de la crème 20 points
- Goût harmonie gustative 20 points.

Article 7 : Jury

Le jury est composé du président du jury et de professionnels choisis par l'organisation. La décision du Jury sera sans appel.

Article 8 : Proclamation des résultats

La proclamation des résultats aura lieu le lundi 9 mars à 16h00 au stand des boulangers du Salon Rest'Hotel.

Seuls les candidat(e)s présent(e)s en veste professionnelle ou représenté(e)s seront récompensé(e)s.

Article 9 : Réception

Les participants et les participantes seront conviés au cocktail d'honneur qui sera servi à l'issue de la remise des prix.



**Union départementale des Artisans Boulangers et
Boulangers-Pâtisseries de la Côte d'Or**
CMA - 65-69 Rue Daubenton – 21000 DIJON

Article 10 : Responsabilité de l'organisateur

L'Union départementale des Artisans Boulangers et Boulangers-Pâtisseries de la Côte d'Or ne pourra être tenue pour responsable des empêchements du concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure et de toutes dégradations de votre présentation.

Article 11 : Le candidat du mieux placé du département de la Côte-d'Or pourra se présenter à la finale régionale du « Master Millefeuille 2026 ».



BULLETIN D'INSCRIPTION à envoyer avant le lundi 2 mars 2026 à l'adresse mail suivante :
unionboulangerspatissiers.21@gmail.com

ADHERENTS

Nom Entreprise :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Catégorie : (cochez la case) :

☐ Salarié (e)

☐ Apprenti (e)

☐ Employeur

Nom – Prénom :

NON ADHERENTS

(Prévoir le règlement le jour du concours, lors du dépôt de la marchandise)

Nom Entreprise :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Catégorie : (cochez la case) :

☐ Salarié (e) 20 €

☐ Apprenti (e) 10 €

☐ Employeur 40 €

Nom – Prénom :

Déclare avoir pris connaissance du règlement indiqué ci-dessus.

Fait à :

« Lu et approuvé »

Le :

Signature